

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 septembre 2013

---

HABILITATION À PRENDRE PAR ORDONNANCES DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION ET DE SÉCURISATION DE LA VIE DES ENTREPRISES - (N° 1386)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 6

présenté par

Mme Bonneton, Mme Allain, M. Molac, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la fin de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« toutes les entreprises ou certaines d'entre elles »

les mots :

« certaines entreprises ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit par cet amendement de restreindre l'obligation de facturation électronique à certaines entreprises, afin de s'assurer qu'une contrainte supplémentaire ne vienne pas peser sur les très petites entreprises.